

16 Provinces

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Éducation/Circonscription scolaire Ngounié-centre

Tour d'horizon du fonctionnement des écoles



Joseph Bakouevagui au cours des différentes rencontres qu'il a présidées...



... avec les directeurs et surveillants de son bassin pédagogique.

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

L'INSPECTEUR chef de la circonscription scolaire Ngounié-centre, Joseph Bakouevagui, a tenu, récemment, des séances de travail avec les surveillants généraux, adjoints/secrétaires administratifs, d'une part, et avec les directeurs d'écoles de son bassin pédagogique, d'autre part. Au cours de ces deux rencontres, M. Bakouevagui et ses interlocuteurs ont fait le tour d'horizon du fonctionnement des écoles, tout en rappelant les attributions et missions des uns et des autres. Et des orientations et autres stra-

tégies pour la bonne gestion de leurs structures respectives.

Après les présentations d'usage, le chef de la "circo", tout en dressant le bilan de l'année scolaire 2017-2018, n'a pas manqué de tresser des lauriers à l'ensemble des surveillants et directeurs qui ont su user de leur influence afin que les comportements des apprenants ne débouchent sur des mouvements d'humeur ou attitudes déviantes. Il leur a aussi dit son satisfecit pour les résultats scolaires jugés satisfaisants. Notamment les passages en classes supérieures, ainsi qu'au Certificat d'études primaires (Cep) et à l'orientation en 6e, soit plus de 75% de

réussite. Toutefois, Joseph Bakouevagui a déploré le fait que le taux de redoublement fut relativement élevé. « Privilégiez la pédagogie de la réussite, tout en étant rigoureux vis-à-vis des chargés de cours », a-t-il conseillé.

S'agissant des missions des uns et des autres, il a rappelé le décret N° 289/PR/MEN du 4 avril 1995 portant création des fonctions de surveillants généraux et adjoints d'école primaire. Ces derniers assistent le directeur d'école dans l'exercice de sa mission d'encadrement des élèves. Y compris dans le cadre administratif, l'application du règlement intérieur, de la discipline, la tenue du registre des pré-

sences, du cahier des événements quotidiens, des activités de la vie scolaire. Aussi, peuvent-ils, en cas de nécessité, être chargés de missions d'enseignement dans l'école de leur affectation.

CONSCIENCE PROFESSIONNELLE Par contre, le directeur de l'école a des rôles de gestion administrative (envoi des documents obligatoires, correspondance administrative...), pédagogique (conseiller pédagogique de l'école, met en place l'organisation pédagogique en tenant compte des maîtres efficaces, compétents et stratégiques pour leur confier les classes à examen, d'où la réelle compli-

été entre collaborateurs...), social (interface entre l'école, la société, parents d'élèves). Il est longuement revenu sur les tenues vestimentaires des surveillants et directeurs d'écoles.

Il a rappelé que le directeur, le surveillant ont l'obligation d'observer les règles d'éthique et de déontologie qui régissent les devoirs des uns et des autres. « Cultivez la ponctualité, l'assiduité, la disponibilité. Parce que vous êtes des modèles, des porteurs de lumière à la société. Alors, tenez un langage administratif vis-à-vis des collaborateurs, des parents d'élèves, en ayant le respect mutuel entre vous et envers la hiérarchie. Interdiction

d'exercer en état d'ébriété pendant les cours ou bien aux alentours de l'école (...). Il faut l'abnégation, l'altruisme, enveloppés d'une dose de conscience professionnelle sans faille », a requis le chef de la circonscription scolaire. Il a, par la suite, abordé d'autres aspects liés à l'organisation des examens blancs au sein et entre écoles d'une même localité. Avant la projection de deux examens blancs, l'un à la mi-mars et l'autre programmé début mai 2019. Joseph Bakouevagui a, enfin, indiqué comment exploiter la feuille de route de la circonscription scolaire, et rappelé les dates de dépôt des fiches de données spéciales.

... et parcs nationaux

Sept agents prêtent serment



Un des agents des Eaux et forêts prêtant serment...



... avant que lui et ses collègues posent avec le préfet de la Douya-Onoye, Vincent de Paul Ivala.

BPIM

Mouila/Gabon

SEPT agents des parcs nationaux ont prêté serment vendredi dernier au tribunal de première instance

de Mouila. Au cours d'une audience solennelle présidée par la responsable de cette juridiction, Linda Andeme Edjo, assistée de deux assesseurs. Le ministère public était représenté par le substitut du procureur de la République, Patrick Mabeghan.

Étaient également présents à cette cérémonie, le préfet du département de la Douya-Onoye, Vincent de Paul Ivala, le directeur provincial des Eaux et Forêts de la Ngounié, le colonel Landry Koundji, ainsi que d'autres responsables administratifs. A tour de

rôle, les agents se sont présentés devant le pupitre, main droite levée, face à la cour, et ont prononcé le serment suivant : "Je jure et promets de remplir bien et loyalement, avec exactitude et fidélité, mes fonctions dans le respect des lois et règlement en vi-

gueur et d'observer en tout temps les devoirs qu'elles m'imposent.»

Mais auparavant, la présidente du tribunal a prodigué quelques conseils d'usage aux sept agents des parcs nationaux. Conseils les exhortant à exercer la charge d'offi-

ciers de police spéciale qui est désormais la leur, dans le strict respect de la loi, sous peine de subir eux-mêmes la rigueur de celle-ci.

Ces agents sont affectés dans les parcs de Birougou et de Waka, soulignait-on.